

Enseignement de l'allemand : le pire est à venir

Les discours volontaristes de la ministre ne masquent pas **une réalité** à laquelle elle a du mal à faire face. C'est d'ailleurs là l'une des caractéristiques de sa « communication » : trop occupée à **persuader** les professeurs d'allemand que sa réforme apporte à leur discipline « un effort exceptionnel », elle préfère se cacher la tête dans le sable pour ignorer qu'il s'agit en réalité **d'un recul** important.

La ministre prétend que l'allemand sera désormais enseigné **au primaire** là où il ne l'était pas. En revanche, rien n'est annoncé sur **l'organisation** de cet enseignement, ni sur les maîtres **volontaires en capacité** d'enseigner cette discipline, fort **peu nombreux**.

Au collège, la fermeture de nombreuses classes bilingues ne sera probablement **pas très visible** dès la prochaine rentrée : soucieuse de **calmer les craintes** des professeurs germanistes, la ministre a **repoussé cette échéance** en maintenant dans la plupart des académies les classes bilingues existantes.

Le problème devrait **se reposer à la rentrée 2017** car aucune garantie n'a été donnée de **leur maintien** pour les **années futures**.

Pourtant, dès cette année, des professeurs ont **anticipé** les conséquences de cette réforme : certains ont demandé **un temps partiel** pour éviter

d'avoir à compléter leur service dans un ou deux autres établissements ; d'autres vont se résoudre à effectuer des heures dans **une école** pour enseigner l'allemand à des élèves **du primaire**... sans aucune formation. D'autres encore, plus chanceux pourraient voir **dédoubler leurs classes** d'allemand au collège afin de **conserver leurs heures** d'enseignement. Autant d'établissements, autant de situations...

Autre conséquence, tout aussi désastreuse : les relations de **partenariat** que de nombreux établissements français avaient su créer avec des établissements allemands vont être rendues plus difficiles.

Au niveau du **lycée**, la **diminution du nombre d'élèves** apprenant l'allemand au collège risque de conduire à **un assèchement** des effectifs des **sections européennes** et **Abibac**. Cette conséquence avait-elle été envisagée ? Rien n'est moins sûr.

Le **SNCL-FAEN** dénonce un fois de plus **les contradictions** entre les discours ministériels qui déclarent regretter le **peu d'engagement** des élèves français dans l'apprentissage des langues étrangères et leurs actions politiques qui **sapent les bonnes volontés** de ces mêmes élèves ainsi que **l'investissement** personnel de leurs professeurs.

Du rififi au rectorat

Lorsque l'Etat ne donne **plus les moyens** à son administration de fonctionner (**réduction** du nombre de personnels dans les services, **augmentation** mécanique de la charge de travail répartie sur moins de personnels notamment), il se produit ce qui vient d'arriver au rectorat de l'académie de **Montpellier**.

Les **personnels administratifs** attendus pour siéger à une commission relative au mouvement intra des **certifiés et agrégés** ne se sont tout simplement pas présentés.

Ils se plaignent de **leurs conditions de travail** et dénoncent **le manque de considération** de leur

hiérarchie. Ils réclament le paiement des **heures supplémentaires** et le rétablissement d'**une prime** qui a été supprimée.

En signe de **solidarité** avec ces personnels, les représentants des organisations syndicales (dont le **SNCL-FAEN**), ont décidé de **se retirer** également.

Le **SNCL** et sa fédération la **FAEN** rappellent que pas plus que les établissements ne peuvent fonctionner **sans les professeurs**, les services administratifs **dépendent** des personnels qui demandent la **juste reconnaissance** par l'Etat employeur du travail accompli.



Réponse à M. l'Inspecteur général honoraire

Jean-Paul Delahaye est un ancien directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO). C'est aussi un très proche de Vincent Peillon. C'est encore un grand **défenseur** du « collège unique » et un farouche **militant** du socle commun. Enfin, c'est à lui que nous devons l'inspiration de la loi de refondation.

C'est dire que lorsque M. Delahaye s'exprime, on porte attention à ce qu'il dit. Malheureusement ce n'est pas toujours **pertinent** comme en témoigne l'une de ses récentes déclarations selon laquelle il y aurait aujourd'hui « *une lutte des classes au sein du système éducatif* ». Selon lui, « *chaque fois que l'on veut élargir la base sociale de la réussite, on est immédiatement accusé de nivellement par le bas par ceux qui veulent garder les positions acquises par leur classe sociale* ».

Présenter le problème en termes essentiellement de **conflit de classe** et de **préservation d'avantages acquis** est très exagéré et permet à M. Delahaye de **justifier ses choix** idéologiques.

Car si de nombreux professeurs rejettent le collège unique et le socle commun ce sont pour des raisons **essentiellement pédagogiques** ayant trait à la conception qu'ils se font de leur métier.

Avec le socle commun, l'**objectif de l'enseignement** change : il ne s'agit plus d'**acquérir** des connaissances et, au travers de l'évaluation, d'en **mesurer** le degré d'acquisition ; il s'agit désormais de « **valider** » le moment où de **vagues connaissances** se transforment en « **items** » de compétences. Les disciplines s'en trouvent **diluées** conférant à l'enseignement une conception **strictement utilitariste** que de nombreux enseignants rejettent.

Alors oui, M. l'Inspecteur général, le résultat de ce tour de passe-passe ne peut que conduire à un **nivellement par le bas**, à une **baisse des exigences** et d'**ambition** pour nos élèves. Et tout ceci au nom d'une conception égalitariste de « l'éducation pour tous ».

Plus **pragmatique** et ancré dans la **réalité** du quotidien, dont s'est éloigné M. Delahaye, le **SNCL-FAEN** reconnaît que les élèves sont divers, qu'ils ont des goûts, des capacités et des aptitudes différents. Pour autant, nous sommes attachés à ce que l'Ecole de la République les prenne **tous en charge**, sans exception, et permette à chacun d'aller **au maximum** de ses possibilités.

Préjudice d'évaluation

La cour administrative d'appel de Nantes a récemment condamné l'Etat à verser **5 000 €** à un professeur de collège certifié pour l'avoir **privé d'inspection pédagogique** pendant plus de **vingt ans**.

Le professeur réclamait plus de 110 000 € au titre de **dédommagement** en compensation d'un « ralentissement de carrière » entre 1993 et 2013. Il estimait que ce défaut d'évaluation l'avait **empêché d'atteindre la hors classe**. Au lieu de cela, il avait conservé **jusqu'en 2013** la note reçue en **1993**.

Selon les arguments de l'Education nationale, **aucun texte** ne fixe de **périodicité** aux inspections pédagogiques d'un personnel enseignant et rien ne prouve que, selon la fourchette de **7 %** de professeurs certifiés **promouvables**, il y aurait accédé.

En revanche, la cour a estimé que l'absence d'évaluation pendant 20 ans lui a causé un « **préjudice moral** » mais elle n'a pas retenu

de préjudice financier sur le montant de sa **retraite** au motif que « *M. X. ne justifie pas s'être inquiété de sa note pédagogique avant que ne se rapproche le moment de son départ en retraite* ».

Les commentaires du SNCL-FAEN : beaucoup de collègues n'ont pas encore pris conscience de l'**impact financier** sur une carrière de l'**irrégularité** des inspections. Nous rappelons qu'il est toujours possible de **solliciter une inspection** si l'on juge que la dernière est **trop ancienne**.

Toutefois, même si, in fine, un enseignant obtiendra une promotion « à l'ancienneté », le rythme sera **plus lent** qu'au « grand choix » avec passage à la hors classe **plus rapide**.

Le **SNCL-FAEN** demande l'**augmentation du nombre** de promovables ainsi qu'une meilleure **harmonisation** entre les diverses disciplines et une **réactualisation** systématique **tous les 5 ans** en cas d'absence d'inspection.